

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2025

Le Conseil d'administration du Comité des Amis d'Emmaüs d'Egletons, dûment constitué lors de l'Assemblée Générale du 12 Avril 2024, s'est réuni ce jour à 17 h sous la présidence de Louis SUAU.

**Etaient présents :** Dominique BARRAU, Christine BEZANGER, Nicole CHAMALOT, Annie DELSOL, Yvette FAUGERAS, Eliane GRATADOUR, Yves MECHAUSSIE, Jean-Claude PALADE, Simone ROUGERIE, Gregory VANDERGUE, Richard PESTOUR, Directeur, Yann FRADIN, Président de la B3 et Marc FOURNIER membre de droit, représentants Emmaüs France, Nicolas CONTINSOUZA, Directeur de l'Agence FIDUCIAL EXPERTISES à Egletons.

**Absents excusés :** Françoise BRODIN, procuration à Jean-Claude PALADE. Christian FERRY, procuration à Yvette FAUGERAS, Denis GARCIA, procuration à Dominique BARRAU.

Après avoir salué et remercié l'assistance, le Président invite le Conseil à se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité.

Puis l'ordre du jour est abordé.

### ***Situation comptable et financière arrêtée au 31 Décembre 2024.***

Jean-Claude présente la situation comptable et financière provisoire, arrêtée au 31 Décembre 2024, et développe dans le détail, les principaux postes de dépenses et de recettes.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

<u>Frais de Personnel &amp; Charges :</u>	292 682,26
<u>Solidarités :</u>	48 037,72
<u>Emmaüs France :</u>	16 853,31
<u>Autres dépenses :</u>	88 657,57
EAU, GAZ CONSOMMATION	1 790,30
ELECTRICITE	19 390,20
CARBURANT	6 449,21
FOUR. ENTRET. ET PT EQUIPT	3 945,59
VETEMENTS DE TRAVAIL	948,06
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 656,70
AUTRES MATIERES & FOURNITURES	9 641,31
LOCATIONS MOBILIERES	614,40
LOCATIONS NATIXIS	307,20
ENTRETIEN IMMOBILIER	7 523,21
ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 398,34
MAINTENANCE	898,91
PRIMES D'ASSURANCES	5 968,80
DOCUMENTATION GENERALE	480,00
FRAIS DE FORMATION, SEMINAIRES	66,00
COMMISSIONS & COURTAGES S/ACHA	7 671,16
ANNONCES ET INSERTIONS	2 141,70
MISSIONS	2 918,10
FRAIS POSTAUX	919,94
TELEPHONE	3 888,91
FRAIS DE VIREMENTS BANCAIRES	796,56
AUTRES FRAIS ET COM. S/PREST	451,07
TAXES FONCIERES	5 895,00
INTERETS DES EMPRUNTS	736,90
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 800,00

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 160,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>448 030,86</b>
<b><u>RECETTES de FONCTIONNEMENT :</u></b>	
<b><u>VENTES :</u></b>	<b>435 071,16</b>
Textiles	146 062,04
Mobilier	132 501,12
Bric à Brac	97 646,80
Electroménager	58 861,20
<u>Ferraille :</u>	278,00
<u>Produits accessoires :</u>	239,76
<u>Eco-systèmes :</u>	1 474,30
<u>Eco-mobilier :</u>	6 116,97
<u>Adhérents :</u>	310,00
<u>Dons :</u>	682,28
<u>AGEFIPH :</u>	14 619,72
<u>Indemnités journalières :</u>	5 538,31
<u>Produits financiers :</u>	1 563,96
<b>Total des recettes</b>	<b>465 894,46</b>
<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u></b>	
<b><u>Emprunts :</u></b>	<b>4 508,47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 508,47</b>

### ***Actions sociales et solidaires :***

Une analyse rapide du profil des demandeurs d'aides permet un classement en 3 groupes. Les cas les plus fréquents révèlent une situation quasi permanente liée à l'inactivité, à l'isolement ou à la santé.

Le second groupe est alimenté par des dépenses imprévues, des factures énergétiques, parfois de loyers, de bons de carburant qui reflètent la fragilité et la précarité budgétaire.

Enfin, la perte de droits pour raisons diverses, met littéralement à la rue certains de nos concitoyens découragés, qui recherchent accueil, écoute et soutien.

Notre commission sociale qui se réunit le mercredi et le vendredi à 13 h 30, traite les dossiers transmis par les travailleurs sociaux du territoire. Cette réactivité, particulièrement appréciée nous place, localement, au premier rang des acteurs sociaux reconnus.

Ainsi, avant arrêt définitif des opérations de l'exercice 822 personnes ont été accompagnées pour un montant de 56 900,00 €.

A cela s'ajoute – sous la bannière EMMAÛS- l'action de SOS Familles qui a traité cette année 17 dossiers pour un montant d'aides remboursables accordées de 26 826.00 €

Le détail des toutes ces actions sera présenté en Assemblée Générale.

A ce point de l'exposé, il paraît important de rappeler – pour l'affirmer haut et fort – que le Comité des Amis d'Emmaüs d'Egletons, agit avec détermination dans l'esprit même du Fondateur des Chiffonniers d'Emmaüs. La récupération, la collecte, la mise en valeur et le réemploi des produits collectés génèrent les moyens financiers de nos ambitions. Pas un euro ne provient d'ailleurs que de notre travail. C'est l'honneur et la dignité de chacun de nous – bénévoles et salariés – d'œuvrer au cœur de l'Economie Sociale et Solidaire, véritable antidote à la violence sociale et sociétale ambiante.

C'est ainsi que nous sommes reconnus et le Journal " La Montagne " a consacré un long reportage sur le sujet, confirmant, en conclusion, que la précarité gagnait du terrain dans le département.

### ***Renouvellement des actions sociales extérieures ou particulières :***

- ***Solidarité BURUNDI*** : Le marasme économique, la paupérisation des habitants et la malnutrition sont grandissantes dans le pays. Nos amis de l'Association SOLIBU présentent leur action et leurs besoins : Voir document joint.  
Le Conseil décide de poursuivre son soutien et accorde une aide de 1 500.00 €
- ***Madagascar*** : Malgré le décès de Sœur Marie, l'action solidaire se poursuit avec l'orphelinat d'Iléna par l'intermédiaire de notre ami Alain NOAIHAC et son association " Vie et Lumières " à Madagascar. Le Conseil décide d'accorder une aide de 500.00 €
- ***Les Enfants de l'Espérance*** : Cette association représentée à Egletons par les Docteurs PLYER nous sollicite, cette année encore, pour terminer l'aménagement d'un orphelinat. Le Conseil décide d'accorder 500.00 €
- ***SOS Boites de lait*** : L'aide habituelle sera renouvelée et portée à 500.00 €.
- ***Chaîne de l'espoir*** : Jusqu'à ce jour, notre solidarité s'exprimait au cas par cas, à chaque intervention chirurgicale sur enfant souffrant de malformation cardiaque. Le Conseil décide d'accorder un don forfaitaire de 500.00 €
- ***Les Restos du Cœur*** : L'aide habituelle sera reconduite, sauf évolution conjoncturelle en fin d'année.

### ***Aides locales diverses :***

Le Conseil décide de reconduire en 2025 les bons alimentaires d'une valeur de 100.00 € ( délivrés en 2 bons de 50.00 € ) et des bons de carburant de 35 litres, sur sollicitations des travailleurs sociaux. Cependant, la commission sociale pourra adapter les aides sollicitées, en fonction de la conjoncture et des attentes des bénéficiaires.

### ***Sinistrés de MAYOTTE :***

Divers contacts ont été immédiatement pris avec les membres de cette communauté à Egletons, Tulle et Brive pour affirmer notre solidarité et proposer notre aide. Un contact est en cours avec Corrèze Solidarité et un négociant en bois d'Egletons, pour regrouper les dons et les acheminer sur place.

Le coût du transport d'un conteneur...6 000.00 €, rend l'opération particulièrement difficile, mais Mr Thierry FARGES, Comptoir du Bois à Egletons, nous accorde un espace dans la prochaine cargaison pour un acheminement gratuit. En raison des délais de navigation ( 5 semaines ), il est décidé de ne pas adresser de denrées alimentaires. Notre action portera, principalement, sur des produits d'hygiène, des vêtements ou du matériel divers.

### ***SOS Familles Egletons :***

Notre antenne compte désormais trois ans d'existence. 45 000.00 € d'aides remboursables ont été accordées ; la gestion est lourde et contraignante ; mais les attentes de nos concitoyens confirment, si nécessaire, la pertinence de notre initiative.

Les dépenses liées à la mobilité constituent une bonne part des besoins exprimés, notamment pour l'achat de véhicules.

Notre aide, limitée à 2 000.00 €, est notoirement insuffisante. La recherche de nouveaux moyens nous a conduits auprès du Secours Catholique et de son partenaire, la B N P, pour une offre plus importante, pouvant aller jusqu'à 8 000.00 € à un taux préférentiel.

Nous attendons le premier dossier pour valider ce partenariat dans lequel le rôle de SOS Familles se limitera à la présentation de la demande, sans intervention financière.

Enfin, pour permettre à SOS Familles de poursuivre et développer son action, le Comité, groupe de soutien statutaire, décide d'alimenter le fonds de roulement et accorde, pour 2025, un crédit de 15 000.00 €

### ***Décret Tertiaire :***

Louis rappelle que par délibération du 13 Janvier 2023, il avait été décidé de confier à l'IUT, dans le cadre d'un chantier école, l'étude pour l'amélioration énergétique de nos locaux. Cette démarche s'inscrit dans le respect des dispositions du Décret Tertiaire.

Après état des lieux, l'étude présentée oriente les réflexions vers :

- Diverses suggestions d'isolation pour limiter les déperditions d'énergie et le remplacement de quelques appareils électriques particulièrement énergivores.
- La création d'une ombrière et la pose de panneaux photovoltaïques pour une alimentation en autoconsommation.

Louis précise, également, que le Conseil Départemental a recruté un ingénieur thermicien pour accompagner toutes les initiatives et soutenir les porteurs de projets, afin de réduire les consommations d'énergie en Corrèze. Une convention de partenariat a été signée. Elle précise les modalités d'intervention et notamment l'adhésion à un groupement d'achats de panneaux pour un approvisionnement à meilleur coût.

Il nous faut désormais passer à la phase réalisation. A cet effet, l'appel à un Maître d'œuvre est nécessaire. Trois bureaux d'études existent en Corrèze. Ils seront consultés par appel d'offres.

Invité, à nouveau, à se prononcer sur la pertinence de ce projet et sur sa volonté d'en engager la réalisation,

Le Conseil décide de donner forme à ses précédentes décisions et autorise le Président à lancer un appel d'offres pour la Maîtrise d'œuvre de cet important projet. Il l'autorise également à lancer une campagne d'appels à mécénat et à financements publics pour en favoriser la réalisation dans les meilleures conditions possibles.

### ***Affaires diverses :***

- ***Equipement de protection individuelle*** : Le conseil décide de reconduire le crédit de 200.00 € par salarié pour l'achat de son E P I. Il est préconisé de procéder par achat groupé. Tout autre choix restera à la charge de l'intéressé.
- ***Journée Zéro déchet*** : Acteur reconnu sur son territoire pour son action sociale, mais aussi environnementale par la collecte de déchets, le Comité décide de répondre à l'invitation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, et de participer à la journée " Zéro déchet " prévue au printemps. Il est rappelé que le Comité a installé, à ses frais, sur le site de la déchetterie, un conteneur " Zone de réemploi ", régulièrement prélevé par nos services.

- **Déclarations “ Collecte et transport ” et “ Stockage et négoce ” de déchets :** La précédente autorisation expirant fin 2024, la demande de renouvellement est adressée en Préfecture.
  - **Assemblée Générale 2025 :** Elle se tiendra dans la salle municipale du Château Robert le jeudi 10 Avril 2025. Elle suivra, comme les années précédentes, un moment de partage et de convivialité à 12 h 00.
  - **ALURAD : Dépistages divers :** A la recherche d’un local aménagé pour réaliser des tests de dépistage du diabète ou de maladies rénales, et délivrer des informations sur le don d’organes, l’Association Limousine pour l’Utilisation du Rein Artificiel à Domicile, par la voix de sa Présidente, nous sollicitons pour animer à Emmaüs, un jour d’affluence, une journée de sensibilisation publique. La date envisagée est le 14 Février 2025. Le Conseil se réjouit de cette initiative et souhaite que tout soit mis en œuvre pour la réussite de cette journée.
  - **Audit Emmaüs France :** Emmaüs France a lancé, dès 2023, l’objectif d’auditer l’ensemble des groupes. Cette opération se poursuit en 2025. Nous aurons donc la visite des auditeurs dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.
  - **Cotisations :** La cotisation d’adhésion à l’association Emmaüs Egletons est fixée à 10.00 €, à faire confirmer en Assemblée Générale.
- **Statuts Emmaüs France :**

Louis présente au Conseil les derniers courriers d’Emmaüs France relatifs au vaste chantier de la réforme statutaire. Dans son résumé, il précise que l’adhésion à Emmaüs France – outre la possibilité d’utiliser le nom EMMAÜS – permet de garantir un cadre commun d’appartenance et d’actions par l’ensemble des acteurs du Mouvement en France.

Ce cadre commun repose sur des textes de valeur juridique : A Egletons, la dernière version des statuts de l’Association, a été approuvée par notre A G E du 9 Septembre 2023, après un long débat sur les dispositions de l’art.8-1-2 et le rôle du membre de droit.

La rédaction des Statuts d’Emmaüs France qui nous est proposée aujourd’hui – sans doute nécessaire dans le contexte de crise que nous connaissons – réaffirme l’autonomie des groupes, sans lien de subordination “ dominant- dominé ” et confirme la personnalité juridique et indépendante de chaque groupe qui dispose de ses propres statuts et règlement intérieurs dans le strict respect des textes statutaires régissant le cadre d’adhésion à Emmaüs France.

L’enseignement du Père Fondateur et la pérennité de son “ **Intuition Fondatrice** ” du Mouvement chancellent sur leurs bases. Les fautes invoquées, et encore affichées par la dernière émission télévisée, sont graves, monstrueuses, impardonnables et condamnables. La sidération est totale. Mais la disparition de l’abbé ne permet plus à la justice de prononcer les sanctions fixées par la loi.

Alors, l’insistance médiatique répétée, relayée, polarisée par les réseaux sociaux a livré au Tribunal de la rue, notre honorable Institution... Mais l’œuvre demeure et rien ne doit la compromettre. Il est grand temps de retrouver le sens de cette intuition fondatrice ou alors, nous faudra-t-il changer d’enseigne et nous ouvrir à de nouveaux horizons ?

Toutes les questions ont été abordées lors des réunions de Régions. Les réponses nous sont fournies dans la rubrique “ Foire aux questions ”. Elles apaisent les interrogations locales mais sauront-elles redynamiser l’esprit Emmaüs ?

Invité à se prononcer, et sur la proposition de son Président,

Le Conseil s'exprime favorablement sur le texte qui sera présenté en A G E le 21 Janvier prochain.

Autorise le Président à en voter l'adoption, mais n'exclue pas de reconsidérer sa position si, dans l'avenir, le Mouvement sombrait, à nouveau, dans le discrédit et le déshonneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée à Yann FRADIN qui résume l'action engagée par Emmaüs France, depuis plusieurs mois, et douloureusement, après les crises survenues dans un certain nombre de communautés, et surtout, après les dernières séquences médiatiques et les révélations sur l'Abbé Pierre.

L'émotion, la stupéfaction et la sidération ont été grandes. Le tour des Régions a permis l'expression du terrain, d'écouter le ressenti de la base et de rappeler l'œuvre accomplie et les valeurs de notre Mouvement.

Aujourd'hui, il est important de retrouver notre dynamisme de solidarité et de lutte contre l'exclusion. Il est important de retrouver l'esprit de groupe et de se donner les moyens, tous ensemble, de poursuivre notre action. C'est essentiel.

Il aborde ensuite, la vie à l'intérieur des groupes, et la situation des tous les acteurs en Comités ou en Communautés. A Egletons, dit-il, le Comité fonctionne bien ; l'action sociale est forte, la gestion est claire et rigoureuse, ' ' Tout est carré ' ', il y manque, peut-être, un partage de gouvernance...qu'il est temps d'initier pour préparer l'avenir.

La situation du personnel salarié est également évoquée en suggérant l'amélioration des conditions de travail par des équipements adaptés facilitant les manutentions. Cette suggestion rejoint celle du Médecin du Travail. Une réflexion sera ouverte sur le sujet dans les prochains jours. Louis précise qu'il n'ignore pas le sujet lié à la nature même du travail physique et aux manutentions quotidiennes lors des collectes, parfois en étage, ou de la mise en espaces de ventes. Le statut – CDI du personnel– et les rémunérations indexées sont prévues en conséquence. La masse salariale est lourde et nos salaires – à qualification équivalente- sont les plus élevés du secteur ( Ref . Fiducial ).

Marc FOURNIER, à son tour, relève l'excellente tenue du site et sa belle dynamique, mais il revient, lui aussi, sur la gouvernance partagée et la perspective de transmission de l'outil dans les meilleures conditions possibles.

La séance est levée à 19 h 30.

La Secrétaire

Le Président

Simone ROUGERIE

Louis SUAUA

